

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000
A L'ATTENTION DES MAÎTRES D'OUVRAGE**



Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : *en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet : Création d'un carrefour giratoire entre les routes départementales 3 et 6139, et la sortie 39 de l'Autoroute 9 à SIGEAN

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : Département de l'Aude

Nom et prénom de la personne référente : Pierre VILLAC

Commune et département : 11 855 CARCASSONNE cedex 9 (Aude)

Adresse : Conseil Départemental - Allée Raymond Courrière

Téléphone : 04.68.11.29.71

Fax : néant

Email : pierre.villac@aude.fr

1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :

Réalisation d'un carrefour giratoire à la place de l'actuel carrefour en Y entre les routes départementales 3 et 6139, et la sortie 39 de l'Autoroute 9.

Localisation

(Département, commune, lieu-dit) :

Département de l'AUDE, Commune de SIGEAN

Étendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

Surface totale du projet : 4562 m²
Rayon du giratoire : 25m

Pour les manifestations, préciser en plus le nombre de personnes attendues (participants et spectateurs) :

Néant

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

Abattage d'une trentaine de pins.

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- rejets en milieu aquatique
- pollutions
- poussières
- bruits
- éclairages nocturnes

- déchets
- piétinements
- autres :

Commentaires :

Pendant les travaux, et dans la limite de l'emprise du projet.

Fournir une carte de la zone d'influence

Durée prévisible et période envisagée du projet

- Date de début : Automne 2020

- Date de fin : Hiver 2021

- Préciser si les activités sont :

- diurnes
- nocturnes
- ponctuelles
- régulières (préciser la fréquence)

Commentaires :

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

550 000 € TTC

NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
AUCUN HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENT SUR LA ZONE DES TRAVAUX		

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le le Formulaire Standard de Données (FSD).

GROUPES D'ESPECES	NOM ET CODE DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations <i>(préciser éventuellement le nombre d'individus)</i>
Plantes			
Oiseaux	Aucun oiseau du FSD ETANGS DU NARBONNAIS FR9112007 ne sera dérangé (voir ci dessous)		
Mammifères	Rhinolophus hipposideros Rhinolophus ferrumequinum Myotis blythii Miniopterus schreibersii		Aucun chiroptère du FSD COMPLEXE LAGUNAIRE DE BAGES-SIGEAN FR9101440 ne sera dérangé ou en danger par les travaux

	Myotis emarginatus Myotis myotis		
Amphibiens			
Reptiles			
Insectes			
Poissons			
Crustacés			

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez vous consulté ?	Site Internet inpn.mnhn.fr/site/natura2000 Inventaire naturaliste audois réalisé dans le cadre des ENS par le CD11
Quels sont les contacts pris ?	
Quels documents avez vous consulté ?	

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

Le projet de giratoire se situe à l'ouest de la commune de SIGEAN, il sera édifié dans un site à forte emprise viticole (à culture conventionnelle, notamment en termes de désherbage) et croisant une route à trafic important, la D 6139, aucun point d'eau, zone humide, milieu aquatique ne sont présents et la zone d'activités du Peyrou est toute proche.

Le petit boisement proche qui sera réduit de moitié par ces travaux est constitué de pins d'Alep sans valeur particulière. Aucun habitat d'intérêt communautaire du FSD ne sera alors détruit.

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

Le projet de giratoire se situe à l'ouest de la commune de SIGEAN, il sera édifié dans un site à forte emprise viticole (à culture conventionnelle, notamment en termes de désherbage) et croisant une route à trafic important, la D 6139, aucun point d'eau, zone humide, milieu aquatique ne sont présents et la zone d'activités du Peyrou est toute proche.

On peut donc considérer qu'aucune destruction d'espèces protégées n'est à craindre, vu le peu d'attraction du site pour l'alimentation, la reproduction etc. Les espèces du FSD des sites N2000 recherchent plutôt des milieux littoraux comme les étangs, et des sites plus tranquilles pour les oiseaux. Pour les chiroptères (FR9101440 - COMPLEXE LAGUNAIRE DE BAGES-SIGEAN), les travaux seront effectués de jour et ce site est peu susceptible de leur permettre de trouver une alimentation intéressante en insectes, aucune haie ne sera détruite.

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

Le projet de giratoire se situe à l'ouest de la commune de SIGEAN, il sera édifié dans un site à forte emprise viticole (à culture conventionnelle, notamment en termes de désherbage) et croisant une route à trafic important, la D 6139, aucun point d'eau, zone humide, milieu aquatique ne sont présents et la zone d'activités du Peyrou est toute proche.

On peut donc considérer qu'aucun dérangement d'espèces protégées n'est à craindre, vu le peu d'attraction du site pour l'alimentation, la reproduction etc. Les espèces du FSD des sites N2000 recherchent plutôt des milieux littoraux comme les étangs, et des sites plus tranquilles pour les oiseaux du site N2000 Basses- Corbières. Pour les chiroptères (FR9101440 - COMPLEXE LAGUNAIRE DE BAGES-SIGEAN), les travaux seront effectués de jour et ce site est peu susceptible de leur permettre de trouver une alimentation intéressante en insectes, aucune haie ne sera détruite.

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

Pas d'habitat d'intérêt communautaire du FSD, présents sur le site des travaux

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :
Site des travaux fortement « anthropisé » (vignes, routes) donc incidences quasiment nulle sur les espèces du FSD des deux sites N2000 situés à quelques kilomètres de ce site.

4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

NON

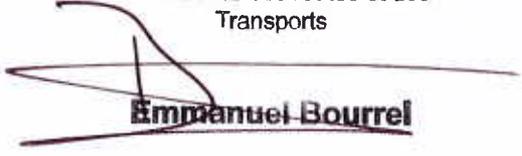
~~**OUI** dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie~~

Le : 22/08/17

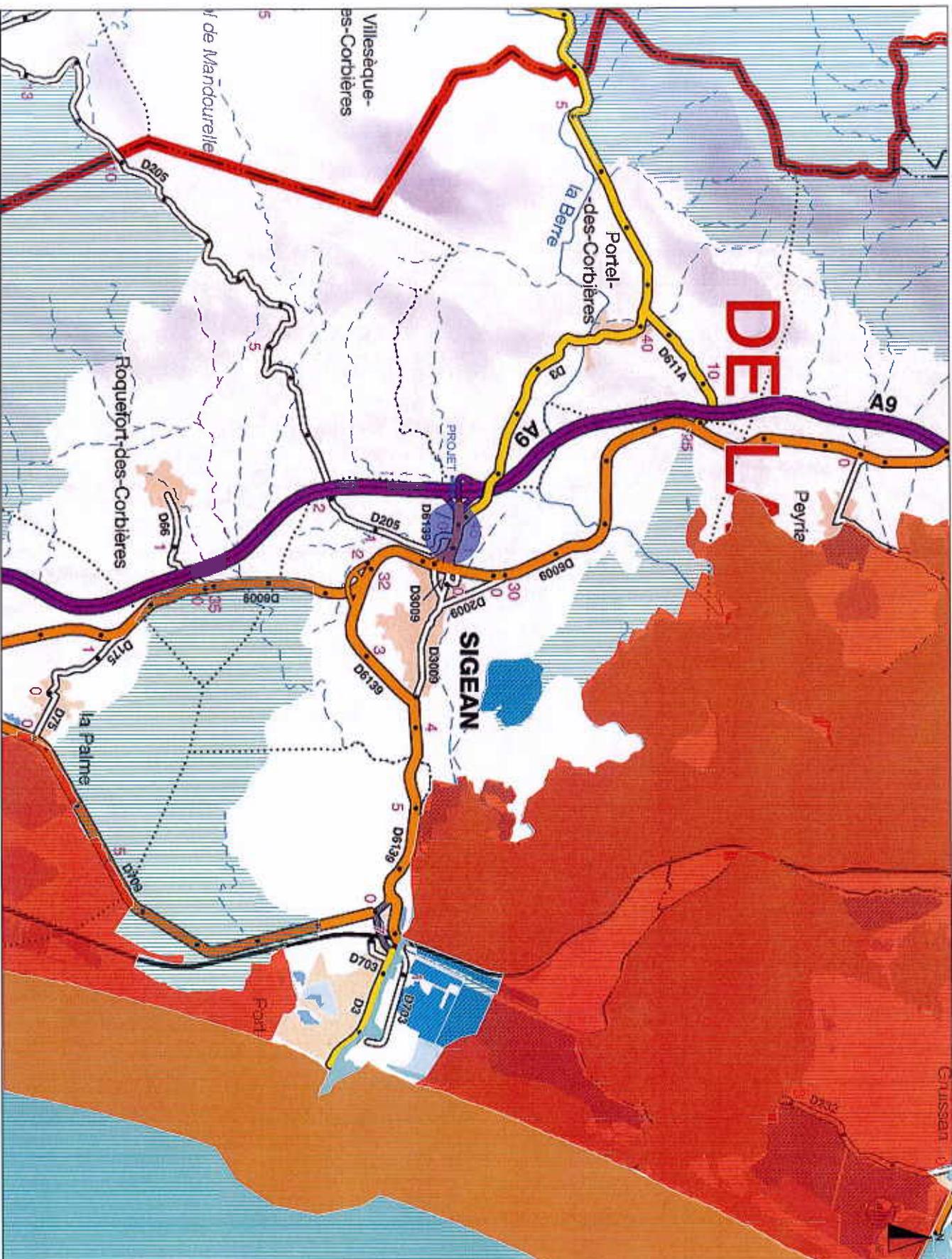
A : CARCASSONNE

Nom et signature :

Le Directeur des routes et des
Transports


Emmanuel Bourrel

Carte des sites Natura 2000 aux abords du projet



Légende

- Natura2000
-  Directive habitat PSIC
 -  Directive habitat SIC
 -  Directive habitat ZSC
 -  Directive oiseaux ZPS

0 1 km

22/08/2017

